



# VILLE DE MORIGNY-CHAMPIGNY

## COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

### Nombre de Conseillers municipaux :

|                     |      |
|---------------------|------|
| En exercice         | : 27 |
| Présents            | : 24 |
| Absents             | : 3  |
| Absents représentés | : 2  |
| VOTANTS             | : 26 |

### Secrétaire de séance :

M. Jean-François FOUCHER

L'an deux mille quinze, le dix-huit mai à vingt heure trente, les membres composant le Conseil municipal de Morigny-Champigny se sont réunis au nombre de vingt-sept, dans la salle du Conseil municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de M. Bernard DIONNET, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard DIONNET, Maire,  
M. Yves PEYRESAUBES, Mme Catherine COME, M. Eric CAVERS,  
Mme Corinne BOURDON, Mme Karine NEIL, M. Laurent HESSE,  
Maires adjoints,  
M. Edmond WEIGANT, M. Michel LECLERC, Mme Annick SAINT-MARS,  
M. Dominique MUNERET, M. Pierrick GARNIER, Mme Brigitte BARDINA,  
Mme Aline MERCIER, Mme Annick LHOSTE, M. Thierry LOPEZ, M. Jérôme LENOIR, , M. Lucien CAILLOU, Mme Lélia STADLER, Mme Delphine MAZURE, Mme Jocelyne THOUROT,  
M. Jean-Gabriel LAINEY, Mme Sandrine GOUX, M. Jean-François FOUCHER, Mme Sandrine POMMIER, Conseillers municipaux

### ETAIT ABSENTS REPRESENTES :

M. Paul COURTAS (pouvoir à Mme LHOSTE)  
Mme Valérie GOURITEN (pouvoir à Mme BOURDON)

### ETAIT ABSENTE NON REPRESENTEE :

Mme Lélia STADLER

### **Le quorum étant atteint, les membres de l'assemblée ont :**

Désigné, à l'unanimité des votants, M. Jean-François FOUCHER, Secrétaire de Séance ;

Reçu lecture de l'ordre du jour, auquel M. le Maire a proposé d'intégrer l'adoption d'une motion contre les fermetures de classes au sein des écoles communales ;

1 - Autorisé M. le Maire, à la majorité, par 24 voix pour et 2 abstentions, à signer un contrat de prêt avec le Groupe Caisse d'Epargne, d'un montant de 1 250 000 euros selon, sur une durée de 25 ans, au taux fixe de 2,23 %, afin de financer notamment la construction de la nouvelle école et l'aménagement de ses abords ;

2 - Approuvé à l'unanimité des votants (1 refus de prendre part au vote), l'acquisition de la parcelle cadastrée section E n° 77, d'une contenance de 430 ca, pour un montant de 15 000 euros, et autorisé M. le Maire à signer tous les documents afférents ;

3 - Décidé à la majorité, par 24 voix pour et 2 abstentions, de rapporter la délibération n° 2014-03-04, portant sur la délégation des attributions du Conseil municipal au Maire et approuvé la nouvelle rédaction de l'alinéa 3), issu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales comme suit, afin de donner la possibilité au Maire de renégocier la dette communale :

« de procéder, dans la limite de 100 000 euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Par ailleurs, le Maire pourra, dans le cadre de réaménagement et/ou de renégociation de la dette :

- Rembourser par anticipation des emprunts conformément aux dispositions contractuelles du prêt quitté soit à l'échéance soit hors échéance,
- Refinancer les prêts quittés avec un montant à refinancer égal au plus au capital restant dû à la date de la renégociation majoré de l'éventuelle indemnité compensatrice due au titre du remboursement anticipé,
- Modifier les dates d'échéance et/ou la périodicité des emprunts quittés,
- Modifier le profil d'amortissement de la dette,
- Regrouper des lignes de prêts en un seul emprunt pour faciliter la gestion de la dette,
- et plus généralement décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts, à cet effet, la durée de certains emprunts pourra être modifiée», les autres délégations prévues dans la délibération n° 2014-03-04 étant reprises à l'identique ;

4 - Autorisé M. le Maire, à l'unanimité, à solliciter une subvention de 5 600 euros auprès du Ministère de l'Intérieur, par le biais des réserves parlementaires de M. le Sénateur Vincent Delahaye, dans le cadre de la réfection des sols du dortoir et de la salle d'activité de l'école maternelle Ch. Perrault, et à signer tous les documents afférents ;

5 - Autorisé M. le Maire, à l'unanimité, à sollicité une subvention auprès de la CCESE, dans le cadre des Aides communautaires pour les projets de valorisation du patrimoine, au taux le plus élevé, afin de financer en tout ou partie les dépenses de fonctionnement liées à l'organisation des journées « Arts et Patrimoine » ;

6 - Approuvé à l'unanimité des votants le calendrier de réalisation et de financement pour la mise en accessibilité des points d'arrêt prioritaires et autorisé M. le Maire à signer le Schéma Directeur d'Accessibilité et l'Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-ADAP) en vue de la transmission au Syndicat de Transport d'Ile de France (STIF), et tous les documents afférents ;

7 - Emis un avis favorable, à l'unanimité, concernant la demande de dérogation au repos dominical sollicitée par CNH pour la période du 6 juin au 20 septembre 2015 auprès de la DIRECCTE ;

8 - Adopté une motion à l'unanimité afin de demander à l'inspection académique de reconsidérer les mesures de fermeture de classe prises pour les écoles A. Daudet et Ch. Perrault ;

9 - Reçu une information et échangé sur :

- la Décision du Maire n° 15-05, portant sur la mise à dispositions de chèvres et boucs dans le cadre de l'éco-pâturage au parc de Saint Périer,
- l'absence de collecte des OM le 1<sup>er</sup> mai,
- Les travaux Grande Rue,
- Le service communication.

**L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire a clos la séance à 22 heures 15.**

**Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus  
sera publié au Recueil des actes administratifs de la commune**

Fait à Morigny-Champigny  
Le 21 mai 2015

Le Maire,  
Bernard DIONNET